



POITOU-CHARENTES

**CONSEIL PEDAGOGIQUE REGIONAL /  
CONSEIL REGIONAL DE GESTION**

**REUNION DU 9 OCTOBRE 2015**

**COMPTE RENDU**

## ETAIENT PRESENTS

		C.R.G.	C.P.R.
➤ ARDON Sophie	Présidente	titulaire	
➤ TRAPEAUX Jérôme	Vice Président	titulaire	titulaire
➤ DALLIERE Emmanuel	Responsable Adjoint du C.P.R.	titulaire	suppléant
<u>Composante F.H.F.</u>			
➤ COSTERES VOYER Céline		C.R.G. titulaire	C.P.R. titulaire
➤ HELIES Jacqueline		titulaire	titulaire
➤ KARAM Rémi		titulaire	titulaire
➤ TURPAIN Eric		titulaire	titulaire
➤ VAUTARD Aurélien		titulaire	titulaire
<u>Composante C.F.D.T.</u>			
➤ EL MOUKAFIH Anne		C.R.G. suppléante	C.P.R.
➤ FRELAND Stéphane		suppléant	
➤ GOYER Olivier			titulaire
➤ LE DINAHET Thierry			suppléante
➤ MICHAUD Benjamin		titulaire	
<u>Composante C.G.T.</u>			
➤ BROSSARD Patrick		C.R.G.	C.P.R.
➤ DESMIER Sarah			titulaire
➤ DUBOIS Véronique			suppléante
➤ DUMOULIN Stéphane		titulaire	titulaire
➤ GATINAUD Patrick		titulaire	suppléant
➤ GRELIER Isabelle		titulaire	
➤ MARPILLAT Hélène		suppléante	
➤ PINAULT Sébastien		suppléant	titulaire
➤ POUPARD Didier			titulaire
➤ ROUGIER Céline		suppléante	
<u>Composante F.O.</u>			
➤ BOUTIN Jimmy		C.R.G. titulaire	C.P.R.
➤ CATHALIFAUD COUVIDAT Corinne		titulaire	
➤ DAMY Jérôme		suppléant	
➤ FREDON François		suppléant	
➤ JOUBERT Patrick			suppléant
➤ LOISEAU Elisabeth			suppléante
➤ MIRONNEAU Patrick			titulaire
➤ MOREAU Patricia			suppléante
➤ PERRY Victoire			suppléante
➤ REGNIER Sandrine			
➤ SURBIER Jean François		suppléante	titulaire

## ETAIENT INVITES

- COBLARD Claire Composante C.G.T.
- TRAVERS Marc Composante C.G.T.
- NADAL Philippe Composante C.G.T.

## PARTICIPAIENT EGALEMENT

- TEKPO Sylvie Déléguée Régionale
- JORANDON Christine Assistante
- FLANET Steeve OPINION WAY

## ETAIENT EXCUSES

- A.R.S. Poitou-Charentes
- FOUCHE CAILBAULT Nathalie

Composante F.H.F.

- ANDRIES Cyril
- BOURINEAU Thierry
- CADILHAC Xavier
- CASSE Daniel
- CRAMIER Béatrice
- DE BIDERAN Carles
- DUCOURET Laurence
- MAGOTT Catherine
- MAURY Hervé
- MERGNAC Thierry
- MICHEL Nathalie
- MOREAU Eric
- RIQUET Anne Laure
- SIRE QUEDILLAC Cécile

Responsable du C.P.R.

C.R.G.	C.P.R.
Suppléant	suppléant
Titulaire	
Suppléant	
Suppléant	suppléant
suppléante	suppléante
Titulaire	titulaire
suppléante	suppléante
suppléant	suppléant
suppléant	suppléant
titulaire	titulaire
suppléante	suppléante
titulaire	titulaire
suppléante	suppléante
suppléante	suppléante

Composante C.F.D.T.

- CHALEROUX Marie Bernadette
- FLOUS Xavier
- GRANET Sylvie
- PRESCHER André
- SUANT Erick

C.R.G.	C.P.R.
titulaire	
Titulaire	
	suppléante
	suppléant
	titulaire

Composante C.G.T.

- DUMAS Karine
- RAYMOND Jérôme

C.R.G.	C.P.R.
suppléant	suppléante

Composante F.O.

- LAFA Philippe
- BOUTIN Jimmy
- CATHALIFAUD COUVIDAT Corinne
- DAMY Jérôme
- FREDON Francis
- JOUBERT Patrick
- LOISEAU Elisabeth
- MIRONNEAU Patrick
- MOREAU Patricia
- PERRY Victoire
- REGNIER Sandrine
- SURBIER Jean François

C.R.G.	C.P.R.
	titulaire
titulaire	
titulaire	
suppléant	
suppléant	
	suppléant
	suppléante
	titulaire
	suppléante
	suppléante
suppléante	
	titulaire



La Présidente ouvre la séance à 14 heures sur la base de l'ordre du jour puis vérifie que celle-ci puisse se tenir conformément aux Statuts comme au Règlement Intérieur de l'Association.

La Composante C.G.T. présente Messieurs Marc TRAVERS, Philippe NADAL et Madame Claire COBLARD.

La Déléguée Régionale présente Mr Steeve FLANET d'Opinion Way qui procédera à l'issue de la réunion de ce jour à la présentation de la Cartographie Régionale des Métiers du Poitou-Charentes.

## **I EXAMEN DU PROJET DE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2015**

La Présidente sollicite l'avis des membres du Conseil Pédagogique Régional et du Conseil Régional de Gestion.

La Composante F.H.F. demande la modification Page 4 de la présentation de Mr TURPAIN qui n'a jamais été membre des Instances Régionales en Bretagne.

La Composante F.O. demande la modification suivante Page 9 : « La Composante F.O. précise qu'au vu des débats les choses doivent rester en l'état ».

La Présidente prend acte de l'accord unanime des membres du Conseil Pédagogique Régional et du Conseil Régional de Gestion sur l'adoption du compte-rendu en date du 26 Juin 2015.

## II SITUATION FINANCIERE 2015

### 2.1. Cadres Budgétaires

La Déléguée Régionale présente les documents intitulés :

#### 1. « Cadres Budgétaires Hors Etudes Promotionnelles

##### Concernant le 4 %

La Déléguée Régionale précise que le solde disponible est négatif soit 56 503 €. Elle souligne qu'à ce jour, le disponible est de – 27 000 €. Cette situation est due au fait que l'on a surengagé. De plus, la Délégation a mis en place deux CAP en Septembre et quatre Préparations aux Concours, ce qui a eu un fort impact budgétaire sur le 4 %. Elle souligne que même si le solde est négatif en fin d'année cela n'est pas un problème car nous couvrons la quasi-totalité de nos engagements des années à venir.

##### Concernant la CNSA / Formation des ASG

La Déléguée Régionale souligne que l'intégralité des fonds a été consommée.

##### Concernant la CNSA / Professionnalisation

La Déléguée Régionale souligne que l'intégralité des fonds a été consommée.

##### Concernant l'ARS / Professionnalisation

La Déléguée Régionale précise que le disponible de 15 052 € est en cours de consommation.

##### Concernant la CNSA / Emplois d'avenir - ONDAM / Emplois d'avenir 2013/2014/2015

La Déléguée Régionale précise que des fonds sont encore disponibles sur l'ensemble des cohortes.

La Composante F.H.F. demande si l'ensemble des emplois d'avenir ont eu une formation.

La Déléguée Régionale précise qu'il semble qu'il y ait des problèmes au sein des plus petits établissements pour permettre aux agents d'accéder à la formation.

##### Concernant le FIPHFP

La Déléguée Régionale indique que le solde disponible est de 60 058 €. Elle souligne que la subvention sera consommée en intégralité et que les perspectives pour l'avenir ne sont pas rassurantes dans la mesure où aucune enveloppe complémentaire n'est prévue. Elle proposera d'utiliser les fonds du 4% afin de ne pas casser la dynamique au sein de la région.

##### Concernant le DPC Médical

La Déléguée Régionale précise que globalement les fonds sont engagés à 50 % du montant total de la taxe laboratoire. Peu d'établissements n'ont pas envoyé de demande de prise en charge. Les circuits du DPC médical semblent être en place.

Elle souligne qu'une réforme du DPC est prévue.

De plus, une partie des établissements ont eu des avis défavorables des CSI pour devenir ODPC.

Elle indique que la Délégation a organisé le 8 octobre une journée pour les référents DPC médical au sein des établissements.

La Présidente prend acte de l'ensemble des informations délivrées par la Délégation Régionale.

## 2. « Cadres Budgétaires Etudes Promotionnelles

La Déléguée Régionale présente le Cadre Budgétaire Etudes Promotionnelles. Elle souligne que la Subvention ARS 2015 sera à hauteur de 250 000 € pour les EP voire un montant plus élevé. Concernant la subvention du Conseil Régional, les fonds sont constants jusqu'en 2015 et une incertitude reste pour 2016 et 2017.

La Composante F.O. s'inquiète de la fin des financements FIPHFP. En effet, les besoins de financement sont importants et cela permettrait d'avoir une voie de sortie pour les agents.

La Déléguée Régionale précise que c'est une réelle inquiétude du point de vue de la dynamique enclenchée sur le reclassement. Les recettes du FIPHFP diminuent, beaucoup d'employeurs atteignent le niveau de l'emploi de 6 % et ne cotisent pas au FIPHFP. Dans la région on est à 5 %. Ce point sera de nouveau abordé lors de la prochaine réunion des CPR/CRG de Décembre 2015.

La Composante F.O. précise que cette subvention FIPHFP inquiète les instances nationales. Il faudra certainement trouver d'autres solutions plus globales afin d'accompagner ces agents en difficulté.

La Déléguée Régionale précise qu'il faudra faire un bilan des actions réalisées dans la région.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.

### 2.2. Plan d'Action Régional 2015

#### Point sur les groupes du 1<sup>er</sup> semestre 2015

La Déléguée Régionale présente le document intitulé « Suivi Activité du PAR – Année 2015 ». Elle souligne que 146 groupes ont été organisés et que 1 173 agents ont suivi ces formations. C'est une activité importante en forte accélération liée au partenariat avec UNIFAF, au moins 20 groupes en commun. Cette activité très forte est absorbée au niveau de la Délégation par 1,8 ETP sur un effectif de 8,5.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.

### 2.3. Retour sur les décisions du C.G.R. sur les dossiers FIPHFP

La Déléguée Régionale présente le document intitulé « Subventions / FIPHFP / ANFH » accompagné d'un article paru dans ASH du 18/09/2015 intitulé « Les dépenses d'intervention du FIPHFP sont en progression pour la troisième année consécutive ». Elle précise que lors du Comité de Gestion Régional du 17 Septembre 2015, l'ensemble des dossiers présentés ont été validés par les Instances. Il s'agissait de projets très structurants présentés par les Centres Hospitaliers de Marennes, de La Rochefoucauld et de Rochefort. A ce jour, le disponible pour de nouvelles prises en charge est de 60 057.93 €.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.

## **2.4. Point sur la subvention des Emplois d'Avenir**

La Déléguée Régionale présente le document intitulé « Point sur le recensement des Emplois d'Avenir ». Elle souligne les montants disponibles sur :

- la subvention ONDAM 2013 = 210 818 €
- la subvention ONDAM 2014 = 226 134 €
- la subvention ONDAM 2015 = 25 739 €
- la subvention CNSA = 97 056 €

Elle indique qu'il y a peu de projets sur ce dispositif et qu'il restera du disponible sur la cohorte 2013. En effet, nous avons bénéficié d'une enveloppe complémentaire sur cette cohorte alors que nous avons déjà utilisé plus de 200 000 €.

La Composante F.O. souligne qu'il faut être vigilant à ce que les Emplois d'Avenir ne soient pas priorisés avant les autres personnels plus anciens.

La Déléguée Régionale précise qu'il y a étanchéité des fonds entre les formations à destination des agents FPH et celles à destination des Emplois d'Avenir. Elle indique que la plupart des projets des Emplois d'Avenir concernent des formations diplômantes, ce qui permettra d'améliorer leur employabilité.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.

## **2.5. Appel à projets - Dispositif de Subventionnement Régional – Panel 3**

La Déléguée Régionale présente la note intitulée « Dispositif de Subventionnement Régional 2015 ». Elle précise que les établissements de moins de 150 agents s'emparent de plus en plus de cet outil et présentent des projets. Seuls les frais pédagogiques et les frais de déplacement sont pris en charge (pas de PEC des frais de traitement). Les établissements doivent avoir engagé leur plan de formation avant de bénéficier de ce dispositif.

La Composante F.O. souligne que ce dispositif est une expression de la mutualisation. C'est une des valeurs de l'ANFH.

La Composante F.H.F. indique que ce dispositif est une bonne chose mais qu'il faut faire le bilan des changements intervenus dans le DSR afin de vérifier que tous les établissements s'y retrouvent bien.

La Déléguée Régionale précise qu'un bilan sera présenté en Mars pour faire le point afin d'assurer une équité.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.

### III ETUDES PROMOTIONNELLES 2015

#### 3.1. Bilan des attributions du 11 Juillet 2015

La Déléguée Régionale présente :

- le diaporama intitulé « Résumé de la séance EP du 10 Juillet 2015 »
- le graphique intitulé « Nombre de diplômés financés »
- le graphique intitulé « Les montants accordés par diplômés ».
- la liste des EP 2015.

Elle précise qu'il y a eu une augmentation des forfaits tout en garantissant le financement de l'ensemble des demandes. En effet, elle souligne une baisse des demandes de prises en charge des Formations Infirmier et Aide Soignant. Par contre, les demandes de prises en charge des formations Cadres de Santé et IBODE sont en augmentation.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.

#### 3.2. Campagne EP 2016

La Déléguée Régionale présente la note intitulée « Etudes Promotionnelles 2016 ». Elle précise que 80 000 € sont normalement pré affectés aux études promotionnelles et que les subventions Conseil Régional et ARS sont à renégocier.

La Déléguée Régionale rappelle la proposition du Bureau soit : « Financer prioritairement dans le cadre du guichet unique des études promotionnelles les diplômés suivants : Masseur Kinésithérapeute, Ergothérapeute, Psychomotricien. Ces priorités n'excluent pas la prise en charge des autres diplômés en matière d'EP ».

(NB : il y avait une erreur dans la note envoyée aux membres des instances sur les priorités affichées).

La Présidente propose à l'ensemble des Composantes de prendre une délibération relative à détermination des diplômés prioritaires.

La Composante F.O. s'oppose à ces priorités et reste sur la priorité aux Aides Soignants, Infirmiers et Cadres de Santé.

La Composante F.H.F. retient la proposition du Bureau.

La Composante C.F.D.T. souhaite retenir la proposition du Bureau qui est confortée par la présentation de la Cartographie Régionale des Métiers.

La Composante C.G.T. retient la proposition du Bureau en précisant que cela n'exclut pas les autres diplômés.

La Présidente prend acte de la décision de l'ensemble des Composantes sur la proposition du Bureau en précisant que le financement des diplômés cités n'exclut pas les autres diplômés.



La Présidente prend acte de l'accord unanime des Composantes sur les changements de forfaits et confirme les forfaits suivants soit :

- Aide Soignant 27 000 €
- DE Auxiliaire puériculture 27 000 €
- A.M.P. 27 000 €
- Infirmier 50 000 € (modifié en Juillet (initialement 43 000 €))

#### IV OFFRE ANFH SUR LES EVOLUTIONS DES METIERS D'IBODE

La Déléguée Régionale présente la note intitulée « Evolution du D.E. Infirmier de bloc opératoire » accompagnée de l'article paru dans la Lettre de l'ANFH N° 55 intitulée « Les IBODE. Evolution, métier et formation ».

Elle précise que l'accès au diplôme peut se faire par la voie de la VAE pour les titulaires du DE Infirmier. De plus, la fonction « Assistant de chirurgien » est accessible aux IBODE par le biais d'une formation de 49 heures. Elle souligne que la Délégation a été sollicitée par deux établissements pour les accompagner dans ces changements. Elle indique que la Délégation a identifié 151 agents IBODE et que le nombre de personnes faisant-fonction est d'environ 60 à ce jour. La Délégation propose d'intervenir dans la mise en place :

- d'un accompagnement VAE collectif pour les agents « faisant-fonction » des établissements qui le souhaiteraient ;
- de la formation obligatoire de 49 heures pour répondre aux obligations réglementaires des actes d'« assistants de chirurgien ».

La Délégation propose donc de valider les objectifs, la méthode et le planning afin que lors de la réunion de Décembre 2015, les administrateurs puissent avoir une visibilité sur la prise en charge de la VAE collective et sur les 49 heures de formation obligatoire. Elle précise également qu'une information doit être transmise aux établissements afin de mettre en place cette offre le plus rapidement possible.

La Composante F.H.F. précise que cette offre va permettre le départ en formation des agents avec un coût moindre pour les établissements. Elle précise que cette formation est obligatoire si les agents veulent accéder à la fonction « Assistant de Chirurgien ». Les agents concernés par cette formation ont jusqu'en 2020 pour valider leur diplôme.

La Présidente prend acte de l'accord unanime des Composantes afin que la Délégation Régionale puisse procéder à la vérification de la faisabilité des deux offres auprès des établissements, des organismes de formation et des agents. Elle prend note que cette étude sera présentée lors de la prochaine réunion des CPR/CRG de Décembre 2015.

#### V RESULTATS DE LA CARTOGRAPHIE REGIONALE DES METIERS

Le reste de la réunion est consacré à la présentation des résultats de l'étude sur la cartographie régionale des métiers.

## VI RATIFICATION DES PRISES EN CHARGE IMMEDIATES DELIVREES DEPUIS LE 26 JUIN 2015

Sur l'invitation de la Présidente, la Déléguée Régionale sollicite les membres du CPR/CRG quant aux observations et demandes éventuelles qu'ils auraient à formuler à l'égard des prises en charge délivrées depuis le 26 Juin 2015.

En l'absence de remarque, la Présidente prend acte de l'accord unanime des membres du Conseil Pédagogique Régional et du Conseil Régional de Gestion concernant le document transmis par la Délégation.

## VII QUESTIONS DIVERSES

### 7.1. Article sur « la nomenclature des familles de métiers »

La Déléguée Régionale présente l'article intitulé « L'analyse statistique de la fonction publique s'affine avec la nomenclature de familles de métiers » paru le 29/07/2015 dans Hospimédia.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.

### 7.2. Calendrier des Instances Régionales 2016

La Déléguée Régionale présente le calendrier prévisionnel des Instances Régionales pour 2016 pour avis de l'ensemble des Composantes.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.

### 7.3. Courrier du Siège National concernant les AG 2018/2019

La Déléguée Régionale présente le courrier du Siège National en date du 16 Juillet 2015 concernant les Assemblées Générales de 2016 – 2017 – 2018 – 2019.

Elle précise que les désignations officielles seront à adresser à la Délégation d'ici la fin de l'année. La Délégation adressera à chaque composante une demande de désignation.

La Présidente prend acte des informations délivrées par la Délégation Régionale.



En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 16 h 30.

La Présidente

Sophie ARDON

Le Responsable Adjoint du CPR

Emmanuel DALLIERE

Le Vice Président

Jérôme TRAPEAUX

La Déléguée Régionale

Sylvie TEKPO

**DELIBERATION N° 2015-10**

**REUNION**            **CONSEIL REGIONAL DE GESTION**

**DATE**                **9 OCTOBRE 2015 - POITIERS**

**OBJET :**            **ETUDES PROMOTIONNELLES – CAMPAGNE EP 2016**  
**DETERMINATION DES DIPLOMES EN MATIERE**  
**D'ETUDES PROMOTIONNELLES**

Le Conseil Régional de Gestion de l'ANFH réuni à Poitiers, le 9 Octobre 2015, sous la Présidence de Mme Sophie ARDON, Présidente,

Vu les Statuts de l'ANFH,  
Vu le décret n° 2006-1685 du 22 décembre 2006,  
Vu le décret n° 2008-824 du 21 août 2008,

**DECIDE :**

De prendre acte de la proposition du Bureau :  
« Financer prioritairement dans le cadre du guichet unique des études promotionnelles les diplômes suivants : Masseur Kinésithérapeute, Ergothérapeute, psychomotricien » en précisant que ces priorités n'excluent pas la prise en charge des autres diplômes en matière d'EP »

La Présidente,



Sophie ARDON

**DELIBERATION N° 2015-11**

**REUNION**            **CONSEIL REGIONAL DE GESTION**

**DATE**                **9 OCTOBRE 2015 - POITIERS**

**OBJET :**            **ETUDES PROMOTIONNELLES – CAMPAGNE EP 2016**  
**MODIFICATION DES FORFAITS**

Le Conseil Régional de Gestion de l'ANFH réuni à Poitiers, le 9 Octobre 2015, sous la Présidence de Mme Sophie ARDON, Présidente,

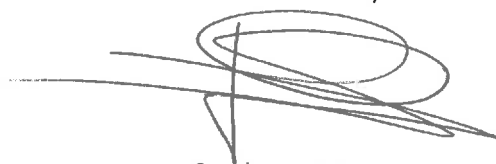
Vu les Statuts de l'ANFH,  
Vu le décret n° 2006-1685 du 22 décembre 2006,  
Vu le décret n° 2008-824 du 21 août 2008,

**DECIDE, à l'unanimité**

De prendre acte des changements concernant les forfaits soit :

- Aide Soignant            27 000 €
- DE Auxiliaire puériculture 27 000 €
- A.M.P.                    27 000 €
- Cadres, IBODE, IADE    45 000 €
- Infirmiers et autres diplômés de 3 ans  
50 000 €

La Présidente,



Sophie ARDON

**DELIBERATION N° 2015-12**

**REUNION**            **CONSEIL REGIONAL DE GESTION**  
**DATE**                **9 OCTOBRE 2015 - POITIERS**  
**OBJET :**             **OFFRE ANFH SUR LES EVOLUTIONS DES METIERS D'IBODE**

Le Conseil Régional de Gestion de l'ANFH réuni à Poitiers, le 9 Octobre 2015, sous la Présidence de Mme Sophie ARDON, Présidente,

Vu les Statuts de l'ANFH,  
Vu le décret n° 2006-1685 du 22 décembre 2006,  
Vu le décret n° 2008-824 du 21 août 2008,

**DECIDE, à l'unanimité**

De prendre acte de l'accord unanime des Composantes afin que la Délégation Régionale puisse :

1. procéder à une étude de faisabilité des deux offres auprès des établissements, des organismes de formation et des agents.
2. Présenter cette étude lors de la prochaine réunion des CPR/CRG de Décembre 2015.

La Présidente,



Sophie ARDON